



Plan d'action environnement, social, gouvernance et développement durable 2024-2028

Le plan d'action environnement, social, gouvernance (ESG) et développement durable (DD) 2024-2028 est le produit de plusieurs consultations avec nos parties prenantes internes et externes. De ces consultations sont ressortis quatre axes prioritaires, soit :

- **LE LEADERSHIP ESG**
en intégrant les facteurs ESG dans nos pratiques et en favorisant leurs intégrations dans les pratiques de nos partenaires d'affaires.
- **LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET LA DÉCARBONATION**
en devenant un leader dans la lutte aux changements climatiques, en favorisant la transition énergétique et en augmentant notre résilience.
- **L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ**
en protégeant et en enrichissant nos milieux naturels.
- **LES EMPLOYÉS ET LES COMMUNAUTÉS**
en devenant un milieu de travail de choix et une référence en matière d'engagement communautaire.

Le Port rendra public les progrès réalisés pour chacun des axes d'interventions.

Ancré dans notre Vision 2035, ce plan ambitieux intègre les objectifs mondiaux de développement durable des Nations Unies en cohérence avec l'agenda 2030 de l'Association internationale villes et ports (AIVP), dont principalement les neuf ci-dessous :



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LEADERSHIP ESG



CONCRÈTEMENT NOUS ALLONS :

- Assurer l'amélioration continue de l'intégration de la culture et des pratiques ESG au sein de l'organisation.
- Soutenir jusqu'à quatre nouvelles initiatives innovantes par année permettant le développement de solutions émergentes en matière de développement durable.
- Intégrer progressivement dans nos pratiques d'octroi de contrats et d'approvisionnement de nouvelles exigences liées aux pratiques ESG.
- Établir des mécanismes structurés de collaboration auprès de nos partenaires d'affaires en ciblant des opportunités d'adoption de meilleures pratiques ESG.
- Bonifier l'approche de développement durable pour l'ensemble des activités récréotouristiques et événementielles dans l'optique d'une amélioration continue.

RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET DÉCARBONATION



CONCRÈTEMENT NOUS ALLONS :

- Réduire d'au moins 50 % par rapport à 2022 les gaz à effet de serre (GES) et les principaux contaminants atmosphériques des navires de croisière (portée 3) via l'électrification à quai d'ici 2030¹.
- Diminuer de 40 % par rapport à 2022 les GES sur l'ensemble du territoire portuaire (portée 3) en collaboration avec la communauté portuaire d'ici 2035¹.
- Réduire de 40% par rapport à 2022 les GES de portée 1 et 2 de l'Administration portuaire d'ici 2035 tout en visant la carboneutralité de nos opérations (portée 1 et 2) d'ici 2050¹.
- Analyser les risques et opportunités climatiques selon les standards du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et adopter un plan de résilience climatique.

¹ Les objectifs sont basés sur les meilleures hypothèses réalistes et disponibles au moment de leur publication. Ces hypothèses peuvent relever d'une tierce partie comme l'Organisation maritime internationale (OMI) qui fixe les ambitions de décarbonation des navires internationaux, de décisions provenant d'organismes subventionnaires ou encore des grilles tarifaires des fournisseurs d'énergies propres. En fonction de l'évolution de cet environnement externe, les objectifs pourraient être ajustés à la hausse ou à la baisse.



ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

CONCRÈTEMENT NOUS ALLONS :

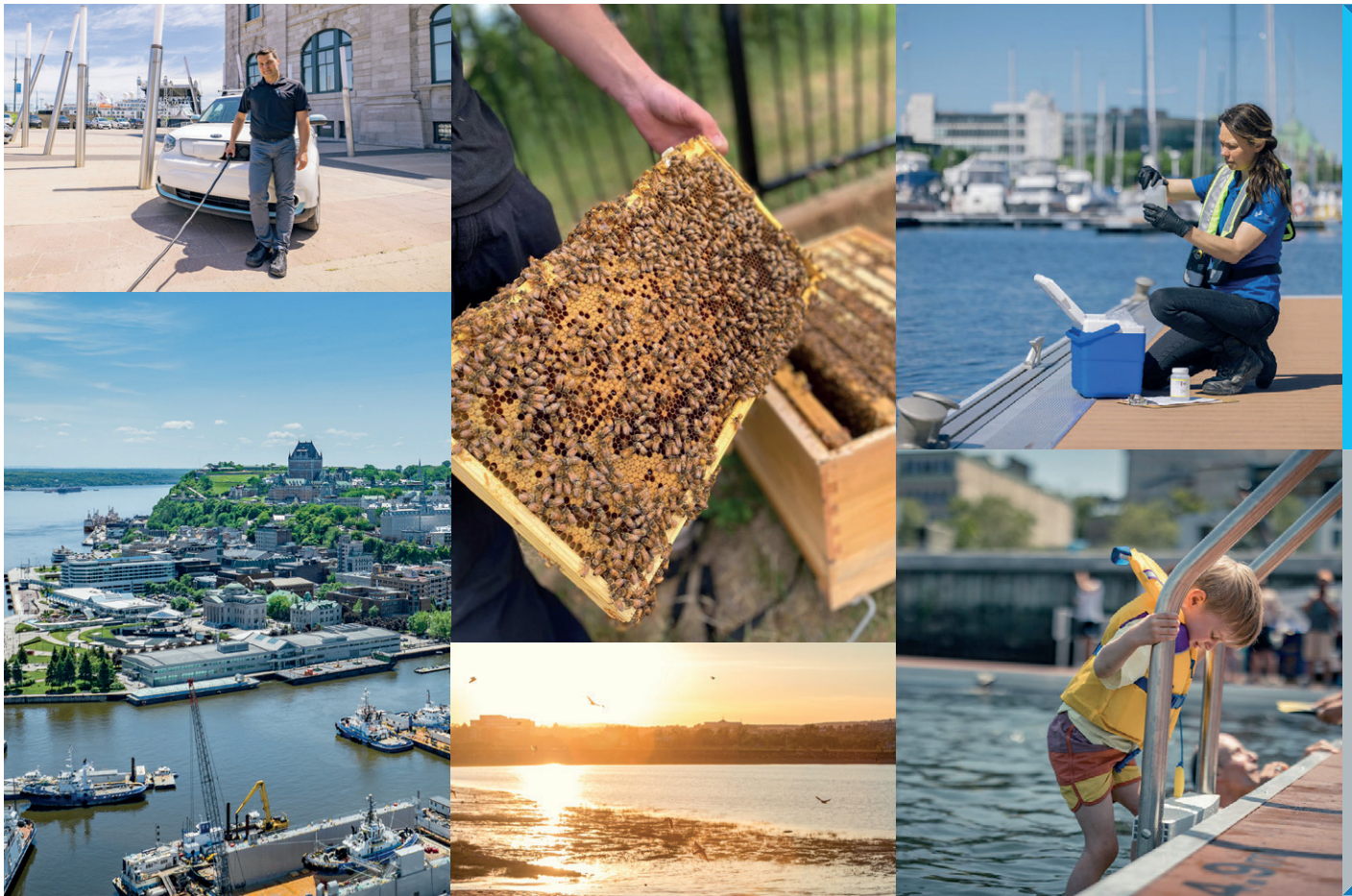
- Assurer une saine gestion environnementale du territoire en allant au-delà de la réglementation et en visant notamment l'atteinte des plus hauts standards de la certification Alliance verte.
- Réaliser au moins cinq nouveaux projets concrets par année pour protéger et mettre en valeur l'environnement et la biodiversité sur le territoire.
- Adopter un plan de verdissement qui soit intégré et cohérent avec les ambitions de la communauté.
- Déployer et mettre en œuvre le nouveau processus d'évaluation et d'atténuation des impacts (PEAI) des activités et projets sur le territoire portuaire.
- Établir des objectifs de préservation, de conservation et d'amélioration des écosystèmes via un plan de durabilité des écosystèmes.



EMPLOYÉS ET COMMUNAUTÉS

CONCRÈTEMENT NOUS ALLONS :

- Bonifier l'expérience employé et maintenir un indice de satisfaction au travail qui soit parmi les meilleurs d'organisations comparables.
- Accentuer notre engagement communautaire, notamment par la mise en place d'un fonds annuel dédié aux initiatives citoyennes.
- Poursuivre notre collaboration visant l'amélioration de la qualité de l'air avec les parties prenantes, notamment via une participation active au plan d'action 2022-2027 du Comité intersectoriel sur la contamination environnementale et la qualité de l'air dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou.
- Réaliser trois projets en cocréation avec les parties prenantes locales afin de répondre aux priorités identifiées lors des tables citoyennes.
- Bonifier le partage des informations pertinentes relativement aux préoccupations citoyennes dans un esprit de transparence.
- Poursuivre des relations constructives avec les Premières Nations et accroître leur apport dans les activités du Port.



Notre mission

Favoriser et développer le commerce maritime, servir les intérêts économiques de la région de Québec et du Canada et assurer sa rentabilité dans le respect de sa communauté et de l'environnement.

Notre Vision 2035

Être un port reconnu par les citoyens pour sa gestion responsable du territoire, le respect de l'environnement et la protection de la biodiversité, tout en se positionnant comme un chef de file mondial dans la concrétisation de chaînes d'approvisionnement durables au service d'une économie plus résiliente.

ACCOMPLISSEMENT. COLLABORATION. AGILITÉ. RESPECT.

